

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT  
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL**

**CANTON  
LE THILLOT**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

**SÉANCE DU 10 FEVRIER 2023**

Date convocation :  
03/02/2023

Nombre de membres  
dont le conseil  
communautaire doit être  
composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers  
qui assistent à la  
séance : **19**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, place de la Mairie, à Bussang, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Etienne COLIN excusé donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF,  
Brigitte JEANPIERRE excusée donne pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Michel MOUROT excusé donne pouvoir à Isabelle CANONACO  
Eric COLLE excusé donne pouvoir à Bachir AÏD,  
Virginie BERARD excusée donne pouvoir à André DEMANGE,  
Marie-Claude DUBOIS excusée donne pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Mathieu FERBACH excusé donne pouvoir à Danielle SCHMERBER  
Nathalie MONTEMONT excusée donne pouvoir à Julien LAROYENNE  
Stéphane TRAMZAL excusé donne pouvoir à Jean Marc TISSERANT  
Sebastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Bernard VASSILIEFF  
Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

**FONCTION PUBLIQUE (4.1.1)**

- ✓ **DEL 01 - Ressources Humaines - tableau des effectifs - modifications**

Dans le cadre de la gestion des effectifs 2022, il convient d'adapter le tableau des emplois communautaires. Cela concerne le fonctionnement des piscines et de l'espace bien-être, où il convient d'ouvrir un poste d'éducateur principal des APS qui chevauchera celui déjà existant pendant quelques mois.

Par ailleurs, pour accompagner l'évolution de la carrière d'un agent, il est proposé de transférer un poste d'adjoint technique sur un volume hebdomadaire de 11 heures vers la filière administrative.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filières	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois Pourvus	En cas de temps non complet : durée hebdomadaire du travail
Administrative	Attaché territorial	Attaché territorial	1	1	Un poste à 11 h
	Rédacteur	Rédacteur territorial	1	0	
	Adjoints administratifs	Adjoints administratifs Principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	1	
		Adjoints administratifs Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	
		Adjoints administratifs	<b>7 (+1)</b>	4	
Technique	Ingénieur	Ingénieur	2	0	Un poste à 11 h, un poste à 30h
	Technicien	Technicien	3	2	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	1	
		Agent de maîtrise	<b>11 (-1)</b>	11	
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	6	4	
				4	Un poste à 30h,

		technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	6	6	1 poste à 25 h
		Adjoint technique			
Sanitaire et Sociale	Educateur	Educateur de jeunes enfants	1	0	
		De classe exceptionnel	2	1	
Sportive	Educateur territorial des APS	Educateur	4	2	
		Educateur principal des APS de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>1 (+1)</b>	1	
	Opérateur	Opérateur qualifié	1	1	
Police	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	2	2	
		Brigadier	1	0	

que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes à l'emplois et grades ainsi créés seront inscrits aux budgets de l'exercice en cours ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI  
 2023.03.08 12:11:11 +0100  
 Ref:20230308\_101201\_1-2-O  
 Signature numérique  
 le Président

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT  
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL**

**CANTON  
LE THILLOT**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

**SÉANCE DU 10 FEVRIER 2023**

Date convocation :  
03/02/2023

Nombre de membres  
dont le conseil  
communautaire doit être  
composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers  
qui assistent à la  
séance : **19**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, Place de la Mairie, à Bussang, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Etienne COLIN excusé donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF,  
Brigitte JEANPIERRE excusée donne pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Michel MOUROT excusé donne pouvoir à Isabelle CANONACO  
Eric COLLE excusé donne pouvoir à Bachir AÏD,  
Virginie BERARD excusée donne pouvoir à André DEMANGE,  
Marie-Claude DUBOIS excusée donne pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Mathieu FERBACH excusé donne pouvoir à Danielle SCHMERBER  
Nathalie MONTEMONT excusée donne pouvoir à Julien LAROYENNE  
Stéphane TRAMZAL excusé donne pouvoir à Jean Marc TISSERANT  
Sebastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Bernard VASSILIEFF  
Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

**FINANCES LOCALES (7.5, 7.10)**

✓ **DEL 02 - Finances - subventions aux associations**

Vu la demande de subvention déposée en 2022 de l'association la Croix Rouge, antenne locale de Le Thillot : 1 000 €

Vu l'impossibilité de présenter cette demande sur l'exercice 2022

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**DECIDE** l'attribution d'une subvention pour l'année antérieure :

- ✓ La Croix Rouge, antenne locale de Le Thillot : 1 000 €

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la CC-BHV ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2023.03.08 12:11:18 +0100  
Ref:20230308\_101401\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES  
ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL  
CANTON  
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

**SÉANCE DU 10 FEVRIER 2023**

Date convocation :  
03/02/2023  
Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29  
Nombre de conseillers en  
exercice : 29  
Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 10 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, place de la Mairie, à Bussang, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Etienne COLIN excusé donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF,  
Brigitte JEANPIERRE excusée donne pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Michel MOUROT excusé donne pouvoir à Isabelle CANONACO  
Eric COLLE excusé donne pouvoir à Bachir AÏD,  
Virginie BERARD excusée donne pouvoir à André DEMANGE,  
Marie-Claude DUBOIS excusée donne pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Mathieu FERBACH excusé donne pouvoir à Danielle SCHMERBER  
Nathalie MONTEMONT excusée donne pouvoir à Julien LAROYENNE  
Stéphane TRAMZAL excusé donne pouvoir à Jean Marc TISSERANT  
Sebastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Bernard VASSILIEFF  
Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

**FINANCES LOCALES (7.5, 7.10)**

- ✓ **DEL 03- Déchets - forfait minimum des dépôts sauvages- modifications**

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2020 qui instaure une facturation des dépôts sauvages,

Vu le règlement de collecte du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, et plus particulièrement son article 5.2 relatif aux dépôts sauvages,

Vu les dispositions financières portées sur le règlement de collecte ;

Considérant la nécessité de faire assumer le coût financier du ramassage des dépôts sauvages par leurs auteurs, chaque fois qu'ils peuvent être identifiés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'**unanimité** ;

**ETABLIT** le montant forfaitaire minimum de la facturation de la prise en charge des déchets sauvages à 200 euros ;

**PRECISE** que si les sommes liées au traitement du dépôt sauvage sont supérieures au forfait minimum, la facturation sera établie au réel selon les tarifs des actions menées par la Communauté de Communes ;

**DIT** que ces conditions pourront être revues par le Conseil Communautaire chaque fois que nécessaires

**AUTORISE**, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI  
2023.03.08 12:11:22 +0100  
Ref:20230308\_101402\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
LE THILLOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE**  
**COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

**SÉANCE DU 10 FEVRIER 2023**

Date convocation :  
22/09/2021

Nombre de membres  
dont le conseil  
communautaire doit être  
composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers  
qui assistent à la  
séance : 24

L'an deux mille vingt-trois, le 10 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, place de la Mairie, à Bussang, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Etienne COLIN excusé donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF,  
Brigitte JEANPIERRE excusée donne pouvoir à Jean Louis DEMANGE,

Michel MOUROT excusé donne pouvoir à Isabelle CANONACO

Eric COLLE excusé donne pouvoir à Bachir AÏD,

Virginie BERARD excusée donne pouvoir à André DEMANGE,

Marie-Claude DUBOIS excusée donne pouvoir à Dominique PEDUZZI,

Mathieu FERBACH excusé donne pouvoir à Danielle SCHMERBER

Nathalie MONTEMONT excusée donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Stéphane TRAMZAL excusé donne pouvoir à Jean Marc TISSERANT

Sebastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Bernard VASSILIEFF

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

**FINANCES LOCALES (7.5, 7.10)**

✓ **DEL 04- Cession de matériel divers**

Considérant la possibilité de céder un ensemble de fournitures de serrurerie / quincaillerie acquis dont la Communauté de Communes n'a plus l'usage :

- Clôtures :
  - 15 panneaux grillagés, métal référence HT 1930 teinte blanche pour 1921 € HT soit 2 035.20 € TTC
  
- Huisserie et menuiserie :
  - 22 Portes sur plaque coloris alu 770 € HT soit 924 € TTC
  - 1 contacteur extérieur à clef 145 € HT soit 174 € TTC
  
  - Un lot composé de :
    - 12 serrures de portes intérieures 300 € HT soit 360 € TTC
    - 1 organigramme pour 18 cylindres 1380 € HT soit 1 656 € TTC

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**CONSTATE** que l'opération qui avait prévalu aux commandes d'accessoires de quincaillerie et serrurerie ne pourra aboutir.

**DECIDE** de vendre les accessoires de serrureries et de quincailleries à prix coutant, par lot ou lorsque c'est possible à l'unité.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget principal.

**PRONONCE** le retrait comptable de ces accessoires dès lors qu'il seront vendus.

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI  
2023.03.08 12:11:25 +0100  
Ref:20230308\_101602\_2-2-O  
Signature numérique  
le Président

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



**DEPARTEMENT  
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL**

**CANTON  
LE THILLOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

**SÉANCE DU 10 FEVRIER 2023**

Date convocation :  
03/02/2023

Nombre de membres  
dont le conseil  
communautaire doit être  
composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers  
qui assistent à la  
séance : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 10 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, place de la Mairie, à Bussang, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Etienne COLIN excusé donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF,  
Brigitte JEANPIERRE excusée donne pouvoir à Jean Louis DEMANGE,

Michel MOUROT excusé donne pouvoir à Isabelle CANONACO

Eric COLLE excusé donne pouvoir à Bachir AÏD,

Virginie BERARD excusée donne pouvoir à André DEMANGE,

Marie-Claude DUBOIS excusée donne pouvoir à Dominique PEDUZZI,

Mathieu FERBACH excusé donne pouvoir à Danielle SCHMERBER

Nathalie MONTEMONT excusée donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Stéphane TRAMZAL excusé donne pouvoir à Jean Marc TISSERANT

Sebastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Bernard VASSILIEFF

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

**ENVIRONNEMENT (8.4 8.8.4)**

- ✓ **DEL 05 - Points d'Apports Volontaires - acquisition de conteneurs d'occasions**

Considérant les besoins en conteneurs ou borne de tri de la collecte des matières recyclables sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant l'opportunité pour la Communauté de Communes de racheter des conteneurs d'occasion à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié pour 100€ la pièce.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**DECIDE** d'acquérir 20 conteneurs à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié.

**ACCEPTE** les termes de la convention fixant le montant total de la transaction pour 20 conteneurs ou bornes de tri à 2 000 € au total, soit 100 € l'unité.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe des déchets ;

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2023.03.08 12:11:15 +0100  
Ref:20230308\_101601\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

## Convention pour la vente de bornes d'apport volontaire

Entre

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, dont le siège social est situé 7 place Saint-Martin – 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES, représentée par son Président, Monsieur Claude GEORGE,

Ci-après dénommée « CASDDV »

D'une part,

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, dont le siège social est situé 8 rue de la Favée – 88160 FRESSE-SUR-MOSELLE, représentée par son Président, Monsieur Dominique PEDUZZI,

Ci-après dénommée « la CCBHV »

D'autre part.

## **PREAMBULE**

La Communauté d'Agglomération a arrêté les collectes multimatériaux en point d'apport volontaire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021. L'ensemble des bornes permettant de collecter les matériaux recyclables a été retiré.

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges a un besoin en bornes d'apport volontaire.

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et modalités de vente de bornes d'apport volontaire appartenant à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges au profit de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

### **ARTICLE 2– CONDITIONS TECHNIQUES**

Les bornes d'apport volontaire seront reprises en l'état par la CCBHV.

### **ARTICLE 3 – QUANTITE**

La CASDDV cède à la CCBHV 20 bornes d'apport volontaire.

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES**

La cession des bornes est prévue sous forme de vente. Le prix unitaire d'une borne est fixé à 100 € TTC, soit un total de 2 000 € TTC pour l'ensemble de l'opération.

### **ARTICLE 5 – TRANSPORT**

La CCBHV s'engage à organiser le transport des bornes d'apport volontaire de leur lieu de stockage sur la commune d'ARRENTES-DE-CORCIEUX vers la CCBHV.

Le coût du transport sera intégralement supporté par la CCBHV.

## ARTICLE 6 – LITIGES

Tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention sera réglé par la voie amiable. A défaut d'accord, celui-ci sera réglé par les tribunaux compétents.

Fait à Fresse sur Moselle  
Le 20 Janvier 2023

Pour la Communauté d'Agglomération  
De Saint-Dié-des-Vosges

Le Président

Claude GEORGE

Pour la Communauté de Communes  
Des Ballons des Hautes Vosges

Le Président

Dominique PEDUZZI





Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT  
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL**

**CANTON  
LE THILLOT**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

**SÉANCE DU 10 FEVRIER 2023**

Date convocation :  
03/02/2023

Nombre de membres  
dont le conseil  
communautaire doit être  
composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers  
qui assistent à la  
séance : **19**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, Place de la Mairie, à Bussang, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Etienne COLIN excusé donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF,  
Brigitte JEANPIERRE excusée donne pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Michel MOUROT excusé donne pouvoir à Isabelle CANONACO  
Eric COLLE excusé donne pouvoir à Bachir AÏD,  
Virginie BERARD excusée donne pouvoir à André DEMANGE,  
Marie-Claude DUBOIS excusée donne pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Mathieu FERBACH excusé donne pouvoir à Danielle SCHMERBER  
Nathalie MONTEMONT excusée donne pouvoir à Julien LAROYENNE  
Stéphane TRAMZAL excusé donne pouvoir à Jean Marc TISSERANT  
Sebastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Bernard VASSILIEFF  
Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

**ENVIRONNEMENT (8.4 8.8.4)**

- ✓ **DEL 06 - Etude de développement des activités nordiques sur le territoire de la communauté de communes**

Dans le cadre du plan avenir montagne porté par l'Etat, il est proposé à la Communauté de Communes d'adhérer à la conduite d'une étude sur l'adaptation des différentes activités nordiques 4 saisons.

Cette étude dont le reste à charge est de 5 000 €, portera sur les territoires des Communes de Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle, Le Ménil, Ventron, Le Thillot et Fresse-sur-Moselle et serait conduite par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du pays de Remiremont et de ses vallées.

Il est proposé d'une part de participer au financement de cette étude à hauteur de 5/6<sup>ième</sup> portant le montant de la contribution de la CCBHV à 4 166.67 €.

D'autre part de déléguer au PETR la maîtrise d'ouvrage au nom des Communautés de Communes qui participeraient à la conduite de cette étude.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**CONSTATE** que l'étude nordique 4 saisons entrant dans le cadre du plan avenir montagne de l'Etat est d'intérêt communautaire.

**DECIDE** de contribuer financièrement à hauteur de 5/6<sup>ième</sup> de la somme restant à charge, après le financement de l'Etat. Cette répartition correspondant aux Communes du territoire de la CCBHV concernées.

**APPROUVE** la conduite de la maîtrise d'ouvrage au PETR de Remiremont et de ses vallées et au Pays Thur et Doller.

**ARRETE** le montant de la participation sur cette étude à 4 166.67 € ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de l'exercice 2023 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2023.03.08 12:11:28 +0100  
Ref:20230308\_101602\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI